

# trigone

EAU DECHETS ASSAINISSEMENT

Syndicat Mixte du GERS

CS 40509

32021 AUCH CEDEX 9

DELIBERATION n° CS 14 03 26  
Séance du jeudi 5 mars 2026

## SUBVENTION AMICALE DU PERSONNEL DE TRIGONE

### Nombre de membres

En exercice : 19

Présents : 12

Procuration :

Absent : 7

### Date de la convocation

Le 16/02/2026

### Date d'affichage

Le jeudi 5 Mars 2026 à 9h30, les membres du Comité Syndical de TRIGONE, Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable et de traitement des Déchets du Gers, régulièrement convoqué, se sont réunis au siège social, sous la présidence de Monsieur Francis DUPOUEY :

Présents : M. Francis DUPOUEY, M. Jean-Paul FORMENT, M. Jean FALCO (Collège Eau), M. Jean FALCO (Collège Déchets), M. Patrick DUBOSC, M. Patrice SUAREZ, M. Gérard LILLE, M. Anthony CHAULET, M. Jacques MORLAN, M. Roger COMBRES, M. Didier DUPRONT, M. Patrick DUBOSC

Présent par visioconférence : sans objet

Représentation :

Absent excusé : Mme Muriel LARRIEU, Mme Chantal DEJEAN-DUPEBE, Mme Céline SALLES, M. Jean-Pierre SALERS, M. Jacques FAUBEC, M. Claude NEF, M. Thierry REVEIL

Monsieur le Président informe les membres du Comité Syndical que l'Amicale du Personnel, association loi 1901, a sollicité Trigone afin d'obtenir le montant budgétisé pour l'année 2026 à hauteur de 17 000 euros. L'Amicale du personnel justifie le maintien de cette subvention pour offrir aux agents des prestations équivalentes aux années précédentes notamment celle organisée pour Noël.

Entendu le rapport de Monsieur le Président,  
Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés  
DELIBERE ET DECIDE

- D'attribuer pour l'exercice 2026 la somme de dix-sept mille euros (17 000€) à l'Amicale du Personnel de Trigone

Le Président  
Francis DUPOUEY

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.